



Règlement programme IMPACTANTES 2022-2023

Le programme IMPACTANTES vise à soutenir la réalisation de projets liés au développement d'entreprises en démarrage (qui ne sont donc plus à l'état d'idéation) ou aux entreprises en activité depuis au moins deux ans qui veulent changer d'échelle pour avoir un impact social plus important.

Ce programme encadre les activités d'accompagnement, à l'intégration d'un pivot ESS dans le modèle d'affaires, celui-ci étant essentiel afin de contribuer concrètement à la transition écologique et sociale.

1. Programme IMPACTANTES :

Ce programme répond aux objectifs suivants :

- favoriser la création, l'essor et l'intégration d'un pivot ESS dans les modèles d'affaires des entreprises à fort potentiel de croissance et ainsi développer les porteurs de projets inscrits dans la transition ;
- contribuer au développement de nouvelles activités et à leur mise en marché sur Genève ;
- soutenir la création d'emplois sur le canton.

Il se déroule de janvier 2023 jusqu'en juin 2023. Sa réalisation et son contenu restent soumis à l'attribution des fonds sollicités et dont une partie est encore en attente de réception.

Phase 1

Janvier 2023: Diagnostic du projet de développement

Cette phase s'appuie sur :

- entretien de diagnostic ;
- séance de présentation de l'outil numérique Tremplin / IMPACTANTES ;
- séances collectives de groupe ;
- séance individuelle pour aller plus loin dans les critères ESS du projet. Un accent particulier sera mis sur les critères de l'économie sociale et solidaire, son impact social et environnemental, sa gouvernance, etc. ;
- définition de programme d'accompagnement en fonction de l'entreprise :
 - le programme de formations d'APRÈS : une inscription par entreprise pour suivre l'entièreté des formations. Pour toute personne supplémentaire, une inscription payante par formation sera demandée selon le tarif spécial membre APRÈS ;
 - séances collectives de mentorat ;
 - un forfait pour un accompagnement individuel par un coach selon les objectifs thématiques définis ensemble (challenger son modèle économique et sa stratégie de développement, identifier les freins et les alignements internes à la structure entre ressources et vision de développement etc.). L'objectif est de guider l'entreprise dans les étapes de concrétisation du projet de développement.

Phase 2

Février 2023- Juin 2023 : Accompagnement et mise en pratique

Cette phase s'appuie sur :

- le programme de formations et ateliers pratiques d'APRÈS : une inscription par entreprise pour suivre l'entièreté des formations.
- l'accompagnement à la recherche de locaux si nécessaire ;
- la mise en réseau pour soutenir le développement économique ;
- l'amélioration continue des pratiques ;
- La participation à des événements de réseautage dans le cadre des activités d'APRÈS selon calendrier.

2. Critères d'éligibilité

Les candidatures qui respectent les critères suivants seront considérées éligibles pour être soumises au comité de sélection :



- l'activité doit être localisée en Ville de Genève ou dans le Canton de Genève ;
- le(s) porteur(s) de projet doi(ven)t avoir dûment complété le dossier de candidature et avoir lu et accepté le présent règlement ;
- le projet est porté par une/des personne(s) morales ;
- l'entreprise doit déjà exercer une activité économique ;
- l'entreprise s'engage à rejoindre le réseau de l'économie sociale et solidaire et à respecter ses critères ;
- l'adéquation des besoins du porteur de projet et le dispositif IMPACTANTES.

3. Critères de sélection

Les candidatures éligibles seront appréciées selon les critères suivants :

Les entreprises sélectionnées devront s'inscrire dans le champ de l'entrepreneuriat social tel que défini par le réseau de l'économie sociale et solidaire c'est-à-dire :

- une activité économique reposant sur une non-lucrativité ou lucrativité limitée (et non la recherche de la maximisation des profits) ;
- une autonomie des pouvoirs publics ;
- une viabilité économique ;
- un projet dont l'objectif est au bénéfice de l'intérêt collectif et assure un impact social et environnemental positif.

En plus des critères cités ci-dessus, les éléments suivants seront évalués :

- une exemplarité de l'impact social et environnemental au regard de la nécessité d'une neutralité carbone ;
- le degré d'innovation sociale, d'organisation, de processus, technologique, environnementale etc. ;
- une gouvernance démocratique ou l'ambition d'une gouvernance distribuée ;
- la recherche d'une dynamique entrepreneuriale collective ;
- sa capacité à créer des emplois sur le Canton de Genève.

1ère étape – candidature

Les porteurs/euses de projet souhaitant participer sont invité-es à compléter le dossier de candidature. Le dossier est téléchargeable sur le site www.apres-ge.ch.

2ème étape – éligibilité

Les candidatures sont examinées pour déterminer si l'entreprise répond bien aux critères d'éligibilité tels que définis à l'article 2. Si tel est le cas, les entreprises sont retenues pour être soumises aux critères de sélection définis à l'article 3. Les porteurs/euses de projets dont les projets n'auront pas été retenus peuvent s'inscrire aux formations moyennant le paiement des frais d'inscriptions.

Les candidatures éligibles sont examinées pour déterminer si l'entreprise répond bien aux critères de sélection tels que définis à l'article 3. Une rencontre pour présenter son projet sous forme de pitch et un entretien de motivation est prévue avec le comité de sélection le lundi 12 décembre 2022 en matinée; aussi, des précisions pourront être demandées.

3ème étape – validation de la participation

L'équipe IMPACTANTES vous confirmera ou pas votre entrée dans le programme. Les porteurs de projet sont informés par téléphone dans les 5 jours qui suivent la sélection.

4. Comité de sélection de projet

Le comité est composé des membres de l'équipe d'APRÈS, de représentants de partenaire d'IMPACTANTES sur les expertises entrepreneuriat et financière et d'un membre du réseau de l'économie sociale et solidaire ou alumni d'IMPACTANTES. Les membres du comité sont tenus à la confidentialité quant aux informations relatives aux candidatures qui leur sont communiquées.

5. Régularité et représentation de l'équipe projet

Afin de profiter efficacement du dispositif qui est proposé aux participants, ces derniers doivent suivre les ateliers, mentorats, coaching de manière régulière. Une personne mandatée par le/la représentant-e peut suivre l'entièreté du parcours de formation/ateliers. Cependant, toute personne supplémentaire peut s'inscrire jusqu'à la limite de trois personnes par entreprise. Deux personnes maximum peuvent représenter l'entreprise dans les séances de coaching et de mentorat.

6. Tarification au-delà du programme

Toute personne supplémentaire (en plus de la personne mandatée par l'entreprise pour suivre le programme et jusqu'à la limite des trois personnes) peut s'inscrire au programme de formation moyennant le paiement de l'inscription par formation et par personne au tarif préférentiel membre APRÈS et sur réserve de la disponibilité. Dès le forfait de coaching/mentorat atteint, l'entreprise peut souscrire directement auprès du/de la partenaire sollicité-e pour des heures supplémentaires. Ces heures seront facturées directement entre le/la partenaire et l'entreprise.

7. Engagements des représentants de l'entreprise retenue

Je/Mon équipe certifie sur l'honneur la sincérité des informations fournies dans le dossier. De manière générale, les candidat-es s'engagent à fournir ponctuellement et en toute transparence, toutes informations jugées utiles sur l'évolution et le devenir de leur projet pendant la durée du programme IMPACTANTES.

Sauf avis contraire, IMPACTANTES pourra utiliser les noms, prénoms, logos, descriptions et coordonnées des candidat-es pour le suivi du programme et dans la communication liée au développement de l'entrepreneuriat social et écologique.

Je/Mon équipe m'/s'engage à être disponible pour suivre l'ensemble du programme et à m'/s'impliquer notamment aux séances collectives et participatives et à être prêt-es lors des séances de coaching et de mentorat. Je/Mon équipe m'engage à m'/s'investir entre les ateliers pratiques pour travailler sur les différents éléments abordés tout au long du parcours.

Je/Mon équipe m'/s'engage à respecter les critères de l'économie sociale et solidaire et à les appliquer dans mon/notre entreprise.

Je/Mon équipe m'/s'engage à participer et à collaborer avec les autres participant-es du programme. Je/Mon équipe peut / peut aussi apporter mes/ses compétences, mes/ses réseaux professionnels et personnels, mes/ses outils auprès du groupe.

Je confirme le paiement de frais de participation au programme de formation 250.- CHF. Celle-ci est facturée en début de dispositif. En cas d'abandon en cours du dispositif, cette taxe n'est pas remboursée.

En signant ce règlement, vous donnez mandat au/à la représentant-e de votre organisation de suivre l'intégralité du programme décrit ci-dessus.

Date : Nom Prénom du représentant légal de l'entreprise :

Signature précédée de la mention "Lu et accepté":

Nom Prénom de la personne référente qui suivra le programme (si différente) :

Signature précédée de la mention "Lu et accepté":